Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB231215185-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

URBANISME - FONCIER

DB231215-185

ACQUISITION DE LA PARCELLE AH 480 UNE CONTENANCE DE 15 M² SITUÉE 8 RUE MARCEL FELINE

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le huit décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 10. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON.

Excusés :
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Marguerite BACCAM ;
- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La ville est propriétaire de la parcelle AH 479. Le mur de clôture entre cette parcelle et la parcelle AH 480, appartenant aux consorts SIVAN, n'est pas positionné en limite et déborde largement sur la parcelle AH 479. Aussi, la ville souhaite acquérir la parcelle AH 480 d'une contenance de 15 m² appartenant à Messieurs SIVAN Paul et Patrick pour agrandir le parking de la résidence la Berjallière et régulariser cette anomalie d'implantation de clôture.

Il convient donc d'accepter l'acquisition de la parcelle AH 480 d'une contenance de 15 m², située 8 rue Marcel Féline, à l'euro symbolique, appartenant à Messieurs SIVAN Paul et Patrick.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB231215185-DE

En contrepartie de cette acquisition à l'euro symbolique, la ville s'engage à démolir le mur actuel mal positionné.

Messieurs SIVAN Paul et Patrick s'engagent quant à eux à édifier une nouvelle clôture sur la limite séparative entre les parcelles AH 479 et 480.

La ville prendra en charge les frais d'acte et de mainlevée éventuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle AH 480 d'une contenance de 15 m², située 8 rue Marcel Féline, à l'euro symbolique, appartenant à Messieurs SIVAN Paul et Patrick ou toute autre personne qui s'y substituerait.
- **Approuve** la démolition par la ville du mur actuel mal positionné
- **Accepte** le principe de la prise en charge des frais d'acte, et de mainlevée éventuelle par la ville
- **Autorise** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **Prend acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 15 décembre 2023.

Le Maire

Le secrétaire de séance